

PAUL SOLEILLET

L'AFRIQUE

OCCIDENTALE

ALGÉRIE, MZAB, TILDIKELT.

PRIX : 10 FRANCS
(Tiré à 100 exemplaires)

AVIGNON
IMPRIMERIE DE F. SEGUIN AÎNÉ
13 rue Bouquerie; 13

1877

ont déchiré bien des fois leur confédération, qui est divisée en partis, comme l'étaient, au moyen-âge, les petites républiques italiennes.

Au physique, les Beni-Mzab se distinguent des autres Berbères en ce qu'ils n'ont presque pas de blonds parmi eux et des populations d'origine arabe, par leurs mains et leurs pieds très-développés et leur taille petite et ramassée. Les Beni-Mzab sont trapus, parce qu'ils ont, dit-on, l'habitude de rester accroupis dans des boutiques ; cette raison est mauvaise : les Juifs du Sahara sont généralement grands, et ils vivent tout autant dans les boutiques que les Beni-Mzab, Je crois que la courte taille du Mzabite provient plutôt du travail spécial auquel il est soumis dès l'enfance, et qui consiste à tirer, plusieurs heures par jour, sur une corde pour puiser de l'eau ; un travail analogue a amoindri la taille d'un grand nombre de populations maritimes de l'Europe.

Si au Mzab l'on occupe manuellement tous les jeunes garçons, l'on est loin pour cela de négliger leur éducation intellectuelle : ils passent, chaque jour, plusieurs heures dans des écoles tenues par les Tolba, et qui sont situées auprès des mosquées. Là, on leur apprend, avec les préceptes de la religion et les lois particulières au pays, à lire, à écrire et calculer en langue arabe ; l'idiome Berbère étant considéré comme un patois, ne s'enseigne pas. Plusieurs Mzabites font apprendre à leurs enfants les éléments de la langue française, qu'ils comprennent et parlent presque tous et qu'un certain nombre lit et écrit. Les Beni-Mzab, du reste, élèvent rudement leurs fils ;

rageant au travail ; car l'animal en tirant l'eau pense à la pitance qu'on va lui donner : cela vaut bien, ce me semble, le fouet et les mauvais traitements; prodigués le plus souvent par l'Européen aux animaux qui le servent.

A la sortie des jardins se trouve un vaste espace sableux, au bout duquel est bâtie sur un monticule Gardaya.

Une tour carrée qui fait partie de l'enceinte de la ville nous fait face ; il s'y trouve la porte appelée *Babel-Djezair* (porte d'Alger). Nous la franchissons et nous sommes sur une petite place carrée où débouchent plusieurs rues nous prenons celle qui est vis-à-vis de nous, elle a une largeur de quinze mètres environ, et sur les deux côtés se trouvent des maisons régulièrement bâties, blanchies à la chaux et dont les rez-de-chaussée sont occupés par des boutiques. Au bout de cette rue est la grande place où se tient le marché et où se réunit la djemâa; c'est là aussi que sont situées les maisons-des hôtes.

Dès la porte, de nombreux amis nous avaient entourés ; pendant que nous échangeons compliments et souhaits, une maison était aménagée pour Molay-Ali et pour moi ; elle fait l'angle Ouest de la rue par laquelle nous sommes venus et de la grande place du marché ; lorsque tout est installé, nous rentrons chez nous, et le reste de la journée se passe à recevoir une foule de visiteurs.

Vendredi 30 Janvier. — Le docteur Warnier, de regrettée mémoire, avait demandé et obtenu pour moi une

lettre de son collègue l'honorable M. Léon Crémieux, président de l'Association universelle Israélite : cette lettre me recommandait aux communautés hébraïques du Sahara central ; l'une d'elles a son siège à Gardaya.

Les Juifs qui habitent l'Afrique septentrionale descendent ou des anciens Israélites, qui étaient déjà répandus dans toute l'Afrique avant la conquête Romaine, ou de ceux, qui furent, exilés de l'Europe au moyen-âge : par Philippe Auguste en 1182, d'Angleterre en 1290, du Midi de la France en 1395, et surtout de l'Espagne en 1492.

Il se trouve dans l'oued Noun, et au milieu des Amazirgs, des tribus juives qui, par exception, vivent sur un pied parfait d'égalité avec les Musulmans, montent à cheval, portent les armes. Une tradition veut que ces tribus soient venues de Palestine, longtemps avant notre ère, et les Mahométans, disent que puisqu'ils n'ont point participé au meurtre de Sidna-Aïssa, il serait injuste de les faire participer et la réprobation que leur race a méritée en voulant mettre Notre-Seigneur Jésus-Christ à mort⁽¹⁾. Il pourrait se faire aussi que ces Juifs fussent des Berbères convertis dans le temps au judaïsme ; il est certain que la synagogue a fait dans l'Afrique ancienne un très-grand nombre de prosélytes.

(1) Ils disent : Nous avons mis à mort Messie, Jésus file de Marie, l'envoyé de Dieu. Non, Ils ne l'ont point tué, ils ne l'ont point crucifié ; un homme qui lui ressemblait fut mis à sa place, et ceux qui disputaient là-dessus ont été eux-mêmes dans le doute. Ils ne le savaient pas de science certaine ; ils ne faisaient que suivre une opinion. Ils ne l'ont point tué réellement. Dieu l'a élevé à lui, et Dieu est puissant et sage. **Le Coran.** — *Les Femmes*, 156.

Les Juifs du Mزاب, et ceux qui vivent dans quelques autres oasis du Sahara, notamment à Figuig : ne sont point obligés, comme leurs coreligionnaires du Tell, de se vêtir de noir ou de couleurs sombre et ils s'habillent, comme les autres Sahariens, de laine blanche ; leur costume consiste en une longue *jeba* (robe) et un ou plusieurs burnous ; ils sont coiffés d'une calotte rouge sans gland et ne peuvent porter ni haïks ni turbans. Ils sont obligés de laisser croître de chaque côté des tempes une mèche de cheveux, ayant la tête rasée et étant circoncis comme les Musulmans : sans cette distinction, leurs cadavres en certaines circonstances pourraient être confondus avec ceux des Mahométans. Ils ne peuvent non plus monter à cheval et sont, à Gardaya, seule ville du Mزاب où ils possèdent des maisons, obligés d'habiter un quartier séparé et appelé Mellah. La porte qui donne accès dans ce ghetto est tellement basse et étroite qu'on ne saurait la franchir autrement qu'à pied, ils sont du reste en bute ici, à une foule d'avaries et de persécutions : seuls ils sont obligés de payer un droit lorsqu'ils vont sur les marchés vendre ou acheter quelque chose ; ils ne peuvent quitter leur domicile sans l'autorisation de la Djemâa de Gardaya et ils n'obtiennent cette autorisation qu'en déposant une somme d'argent plus ou moins considérable qui assure leur retour.

Ces Israélites sont orfèvres ou fabricant de cardes pour peigner la laine ; ils cumulent tous ces métiers avec le commerce. Ils le font, il est vrai sur une petite échelle, ils sont cependant assez riches pour être visités par les rabbins de Jérusalem qui font des quêtes.

Désireux de me mettre en rapport avec ces Juifs, j'envoie chez le principal d'entre eux, un nommé Aaron, Mohamed avec la lettre de M. Crémieux ; je prie Aaron de vouloir bien réunir les membres de sa communauté qui ont voyagé dans le Touat, ou qui ont des relations dans cette contrée, lui demandant, si cela ne le dérange pas, de me recevoir ce soir chez lui.

Mohamed est bien accueilli, et Aaron s'empresse de venir me voir : c'est un grand vieillard à longue barbe de prophète, à l'aspect majestueux et assez proprement mis. Il me dit connaître de nom l'association universelle Israélite et son honorable président, *M. Crémieux, qui a été un des sultans de la France et qui va par toute la terre défendre les Israélites* ; il m'assura qu'il fera son possible pour me contenter et me promet de réunir ce soir, chez lui, les personnes qui peuvent me donner des renseignements sur le Touat. Je le remercie et il me quitte.

Après mon dîner, il peut être huit heures du soir, je prends le chemin du Mellah suivi de Mohamed et Djel-lali, à l'entrée je trouve Aaron et une vingtaine de ses coreligionnaires qui m'attendent avec des lanternes.

Les Juifs du Sahara, (ceux que j'ai vus au moins) ont tous entre eux une très-grande ressemblance, ils n'ont point la diversité des traits que l'on trouve chez ceux du nord de l'Afrique, sont tous très-grands, bruns, ont des yeux noirs, le teint mat et des nez exagérés, même pour des descendants de Moïse ; ils n'ont pas cependant cet appendice recourbé, qui est le signe caractéristique des Hébreux de l'Europe, *naso del papagallo*, le leur au

contraire est droit, et à l'arcade des naines très-développée.

C'est au milieu de ces Israélites que je marche jusqu'à la maison d'Aaron, située au centre du Mellah elle est construite en pierre sur le plan des autres habitations de Gardaya ; elle a une cour intérieure entourée de deux étages de chambres, le rez-de-chaussée est réservé aux magasins et boutiques. Aaron est orfèvre, vend et achète toutes sortes de choses.

L'on me fait monter au premier étage, entrer dans une grande pièce nullement décorée, où un vaste fauteuil et une petite table avaient été préparés pour moi. L'on débute par me présenter des dattes sur un plateau d'alfa tressé et du lait dans de magnifiques hanaps en argent richement oiselés et d'un travail ancien. Ils doivent servir aux libations qui se font le soir du *séder* dans toutes les maisons d'Israël. Deux jeunes femmes assez belles, couvertes de bijoux d'argent, vêtues de longues robes bleues, coiffées de mouchoirs de soie, nous servent, ce sont la femme et la fille d'Aaron.

Dès l'entrée je suis désagréablement surpris par une forte odeur ammoniacale, et elle me poursuit jusqu'au premier : la propreté je sais bien est le moindre défaut des juifs africains, mais cette odeur dépasse tout ce que j'ai flairé jusqu'à ce jour. Curieux je demande d'où elle provient : les Mzabites, me dit-on, ont un règlement qui leur interdit d'habiter des maisons dans lesquelles l'on nourrit des animaux ; quels qu'ils soient, ceux de Gardaya, ne voulant pas se priver d'avoir des poules et des œufs, mettent leurs volailles en pension chez les Juifs, dont

toutes les maisons sont ainsi infectées par un nombre considérable de ces animaux.

Djellali qui a dans ses attributions de me porter dans un sac de maroquin brodé ma pipe et mon tabac, a l'heureuse inspiration de bourrer ma chibouk, sans que je la lui demande, et de me la présenter tout allumée ; je combats ainsi par l'arôme de sa fumée les émanations des pensionnaires d'Aaron.

Ce dernier a tenu sa promesse, il a réuni des Juifs ayant tous plus ou moins voyagé ; l'un d'eux surtout a beaucoup vu : il pourrait me donner des détails bien curieux, mais il est si vieux, il passe pour avoir plus de cent ans. Il radote, c'est bien permis à son âge, et je ne puis jamais le faire répondre à une question ; il se plaît dans des digressions sans suite, mêlant le récit de ses voyages à Jérusalem aux aventures qui lui sont arrivées dans le pays des noirs et aux courses qu'il a faites dans le Sahara. Cependant, d'après ce qu'il dit, il pourrait bien se faire qu'il ait vu Mabrouk et Aguedes.

Le sujet du voyage terminé, je m'informe de l'importance de la communauté j'apprends qu'ils sont une soixantaine de familles résidant presque toujours à Gardaya, et qu'il n'y a que très-peu d'entre eux qui quittent leurs maisons pour aller dans les autres villes du Mzab, ainsi qu'à Ouargla et Metlili, confectionner des bijoux ; ils se plaignent beaucoup des traitements qu'on leur fait subir, surtout depuis la mort d'un certain Isaac Ben-Pirous, chef de leur nation, et qui était reconnu pour tel par la Djema et la Djemâa de Gardaya.

Isaac-Ben-Pirous a été assassiné en 1857 en plein

midi un jour de marché, tué d'un coup de fusil aux portes de la ville par un Chambi que tout le monde connaît et qui avait été payé pour ce meurtre. Les motifs qui firent assassiner Ben-Pirous; auraient été d'une part sa grande fortune, qui lui donnait une influence considérable et dont on était jaloux, et d'autre part, l'attachement qu'on lut supposait pour la puissance française.

Depuis la mort d'Isaac-Ben-Pirous ; ni la Djema, ni la Djemâa n'ont plus voulu reconnaître aucun chef de la nation juive pour Gardaya et quoique chaque Israélite ait ici plusieurs patrons auxquels il rend de nombreux services, notamment : de lui garder ses poules, ils ne peuvent plus obtenir de justice. Ils me remettent une lettre dans laquelle ils prient l'honorable M. Crémieux d'intervenir auprès du gouvernement français, de qui les Beni-Mzab sont tributaires, pour qu'un chef de leur nation soit reconnu.

Une de leurs plaintes, (j'en parle parce qu'elle se rapporte à un fait de date récente) est celle que me fait Aaron : l'avant-veille, un chambi d'Ouargla, a amené en cachette un chameau chargé de tabac, les Beni-Mzab, ont une loi religieuse qui leur interdit l'usage du tabac et ils en prohibent la vente sur leur marché. Le Chambi est découvert, son chargement confisqué, et on allait le brûler, lorsque Aaron propose d'acheter le tabac, et de l'envoyer à Laghouat. Autorisation est donnée par la djemâa de passer ce marché ; le juif acquitte le droit que tous ceux de sa religion sont obligés de payer toutes les fois qu'ils font une transaction, il paie le chambi, celui-ci est condamné à une légère amende, et reprend avec les

douros du juif le chemin d'Ouargla. Aaron veut emporter sa marchandise chez lui, la djemâa lui intime l'ordre de la laisser sur le marché, pour que l'on puisse s'assurer qu'il l'expédiera tout entière à Laghouat. L'israélite se retire, laissant le chargement sur place. Après qu'il est rentré chez lui, la djemâa de Gardaya fait apporter des fagots et brille le tabac ainsi que le veut la loi, malgré l'autorisation qu'elle avait accordée à Aaron peu d'instants auparavant.

Ces Juifs, avant de me laisser, me demandent avec instance l'autorisation de m'apporter le lendemain un repas de *diffa* : « Nous n'avons trouvé, me disaient-ils, encore personne qui voulut nous faire le plaisir de recevoir notre hospitalité, peut-être serez-vous comme les autres, et ne voudrez-vous, pas accepter ce que nous serions si heureux de vous offrir, et nous refuserez-vous l'honneur qu'il y aurait pour nous à avoir ici publiquement un français pour hôte, et nous craignons que vous ne consentiez pas à être, traité par de pauvres Juifs. » Je remercie ces bonnes gens et j'accepte leur invitation.

De retour à la maison, je trouve Molay-Ali qui fait salon, entouré d'un grand nombre de Beni-Mzab. Je leur parle de ce que je viens de voir, et lorsque l'on sait que les Juifs doivent me *differ*, ils se mettent tous à rire, à plaisanter, et à se moquer. Ces plaisanteries ayant duré un certain temps, je demandé qu'on veuille bien les finir ; l'on ne tient aucun compte de mon observation ; je mets un terme à des propos qui me déplaisent en disant sérieusement : Demain .j'aurai mangé du *tam* des Juifs,

craignant et servant Dieu Mon grand-père, (Dieu fasse miséricorde à son âme), ourla tombe de qui je viens de prendre cette pierre, fut aussi un homme de bien, si tous vous ne l'avez connu ; quel est celui de vous qui n'a ici même entendu vanter sa générosité, son courage, son dévouement ? Et moi ne suis je pas votre frère à tous ? Ne savez-vous pas que si je désire aujourd'hui faire partie de cette djemâa, c'est pour le bien de a tous, augmenter la prospérité de notre ville, et faire, s'il se peut, que les charges de chacun soient diminuées ? Voila le but où tendront tous mes efforts. »

A ce discours qui a été écouté on silence, les partisans répondent, par des acclamations, les ennemis par des injures. Lorsque le tumulte a duré un certain temps, les moqadem de la djemâa, font rétablir le silence, et la djemâa décide, quelles ont été les plus nombreuses ou les approbations ou les improbations, et suivant le cas, déclarent le candidat accepté ou refusé.

Sur la place du marché, se voit une petite estrade orientée en maçonnerie, qui sert aux étrangers et aux musulmans non Mzabites, qui habitent Gardaya, de lieu de prière, car les orthodoxes n'ont aucune mosquée dans le Myb.

En rentrant, je trouve Aaron et ses coreligionnaires, ils m'apportent leur diffa. Elle est réellement somptueuse, et tout le monde en profite. Les mahométans, qui ne mangent pas de mets préparés par les européens, peuvent user de la nourriture apprêtée par les Juifs ; le Coran le leur permet.

Le Chèriff et les autres moqueurs font honneur au repas des Hébreux ; ces derniers ont l'air tout heureux ne voir qu'à cause de moi, leur politesse est si bien acceptée ; le reste de la journée se passe sans incident.

Dimanche 1er février. — Dès le matin, je vais à Ben-Isguen faire quelques visites.

Ben-Isguen est situé à quelques kilomètres au Sud-Ouest de Gardaya. Pour s'y rendre, on traverse le lit de l'Oued-Mzab, quelques plantations de dattiers, et l'on se trouve au pied de la petite colline, au sommet de laquelle est bâtie cette ville. Ici, comme dans toutes les villes du Mzab, le minaret de la mosquée occupe le centre du monticule, sur la croupe duquel le queçar est construit ; une muraille en pierre de taille avec tours, flanquements et créneaux, entoure la ville.

Une tour fait face au chemin, dans cette tour se trouve la porte ; au-dessus sont bâties différentes pièces : dans l'une, veille toujours deux ou trois habitants de garde ; dans les autres, les notables se réunissent, soit pour causer des affaires publiques, soit simplement pour deviser en regardant la campagne.

Les anciens Juifs, qui couvrirent la Judée de petites villes fortifiées, comme le sont celles du Mzab, avaient aussi la coutume de se réunir dans les pièces ménagées au-dessus des portes. Il en est souvent fait mention dans la Bible : ainsi, lorsque David apprend la mort de son fils Absalon, n'y est dit :

« Le roi étant donc saisi de douleur; monta à la chambre qui était au-dessus de la porte, et se mit, à pleurer. » **Les Rois**, *livre II, chap. XVIII, 33.*

La muraille de Ben-Isguen a été reconstruite en entier tout dernièrement : entre le mur et les maisons de la ville, il a été ménagé un boulevard d'une vingtaine de mètres de large ; il rendrait le service de la place facile en cas d'attaque.

Toutes les maisons de Ben-Isguen sont régulièrement bâties, et d'une construction soignée ; le terrain à bâtir ici a, du reste, une très-grande valeur ; il se paie jusqu'à six cents francs le mètre carré.

En entrant dans le queçar, l'on trouve une grande place, laissée libre, sur laquelle, campent, dans des tentes, les habitants non Beni-Mzab de cette ville, la seule de la confédération dans laquelle aucun étranger ne se trouve propriétaire. Dans le temps, il y eut à Ben-Isguen, comme il existe aujourd'hui dans les autres queçour du Mzab, des étrangers établis, et ayant droit de cité. Leur présence y était une cause perpétuelle de luttes et de dissensions intestines ; la djemâa, voulant y mettre un terme, décide qu'il serait offert à ces étrangers, de quitter le pays moyennant une indemnité raisonnable. Après bien des discussions, ceux-ci largement indemnisés consentirent à partir.

J'ai à voir l'Hadj-Youssef, frère de l'Hadj-Daoud, amin du queçar de Boghari ; je le trouve sur la place du marché dans un petit comptoir où il se tient. J'aime beaucoup l'Hadj-Youssef, qui par la droiture de son caractère et la bonté de son cœur a su conquérir l'estime de tous ceux qui l'ont connu.